Les infos communales

RAVENEL

N° 21

JUILLET-AOUT 2010

Photo L.H.

LES VÉLOS FLEURIS

Comme vous avez pu le constater, l'un des vélos a été endommagé ainsi que des fleurs par des vandales dans la nuit du 12 au 13 juin. Une plainte a été déposée. Les auteurs de ces méfaits seront sévèrement punis.

Sommaire

Editorial du Maire ..... Page 1
Panneaux d'affichage ..... Page 1
Coup d'œil sur le passé ..... Page 2
Marché communal ..... Page 2
Remerciements ..... Page 3
Feu d'artifices ..... Page 3
CCAS repas des Ainés ..... Page 3
Agenda et infos diverses ..... Page 4
Périscolaire ..... Page 4
Retraite aux flambeaux , feu d'artifices ..... Page 4
Agence postale ..... Page 4
Collecte des déchets verts ..... Page 4
ASR recrute Page 4

Panneaux d'affichage

Photo L.H.

Ces panneaux d'affichage destinés exclusivement aux Associations Ravenelloises ainsi qu'à la Commission des Fêtes ont été disposés aux quatre entrées de la Commune.

Des percements en périphérie de la tôlerie faciliteront la fixation de l'affichage.

Ces panneaux amélioreront la perception de l'information avec valorisation du message auprès du lecteur.

La Commune a également fait récemment l'acquisition de deux barnums de 8mx5m, financés à 50% sur la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Philippe MARINI.

Ces barnums seront mis à disposition, à titre gracieux, auprès des Associations Ravenelloises dans le cadre de manifestations de plein air. Une caution de 300,00 € sera exigible par barnum avant l'enlèvement.

Sont également disponibles auprès de la Mairie:

- Un barbecue
- une friteuse
- l'ancien barnum

Editorial du maire

Travaux de renforcement et de mise aux normes de l'éclairage public au lotissement Les Acacias.

Pour plus de confort, plus de sécurité et une réduction des consommations d'énergie

Dans le cadre de la programmation 2010 des opérations éligibles à la dotation globale d'équipement, la Préfecture a retenu notre projet de remplacement de l'éclairage public au lotissement Les Acacias. L'existant, mis en place au début des années 1980, est vétuste (déficiences, interventions fréquentes pour remise en état pour cause de disfonctionnement...).

Le montant de la subvention sera de 40% sur une dépense de 47.941,00€.

En raison de l'importance de l'opération, ces travaux seront réalisés en deux tranches, la première au 4ème trimestre 2010 et la seconde au 2ème trimestre 2011.

Les 34 points lumineux seront remplacés par des candélabres peints, d'une hauteur de 4 mètres et lanternes portées de 100 W complétés d'un appareillage électronique couplé à un système d'abaissement de tension permettant des économies d'énergie. L'armoire actuelle, en mauvais état, sera également changée.

Dès à présent nous lançons, conformément au code des marchés publics, un appel d'offres à la concurrence.

EGLISE ***Pour la sauvegarde de notre patrimoine***

Parmi les 4 candidats ayant remis une offre de prix, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition du cabinet d'architectes "Jean-Pierre BRABANT et Patrick MONTILLON" pour un montant de 55.000,00€ correspondant aux études et à la conduite des travaux de restauration du dôme et des façades sud et ouest du clocher de l'église.

En préalable à la réalisation d'un plan d'études architectural et technique, le Conseil Municipal, lors de sa séance du jeudi 10 juin dernier, a sollicité une aide Financière à hauteur de 50 % auprès de l'Etat, (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et auprès du Département à hauteur de 28 %.

Toute l'Equipe Municipale vous souhaite
"UN BEL ÉTÉ 2010" .

Bien cordialement
Bernard MERLIN

Coup d'œil sur le passé

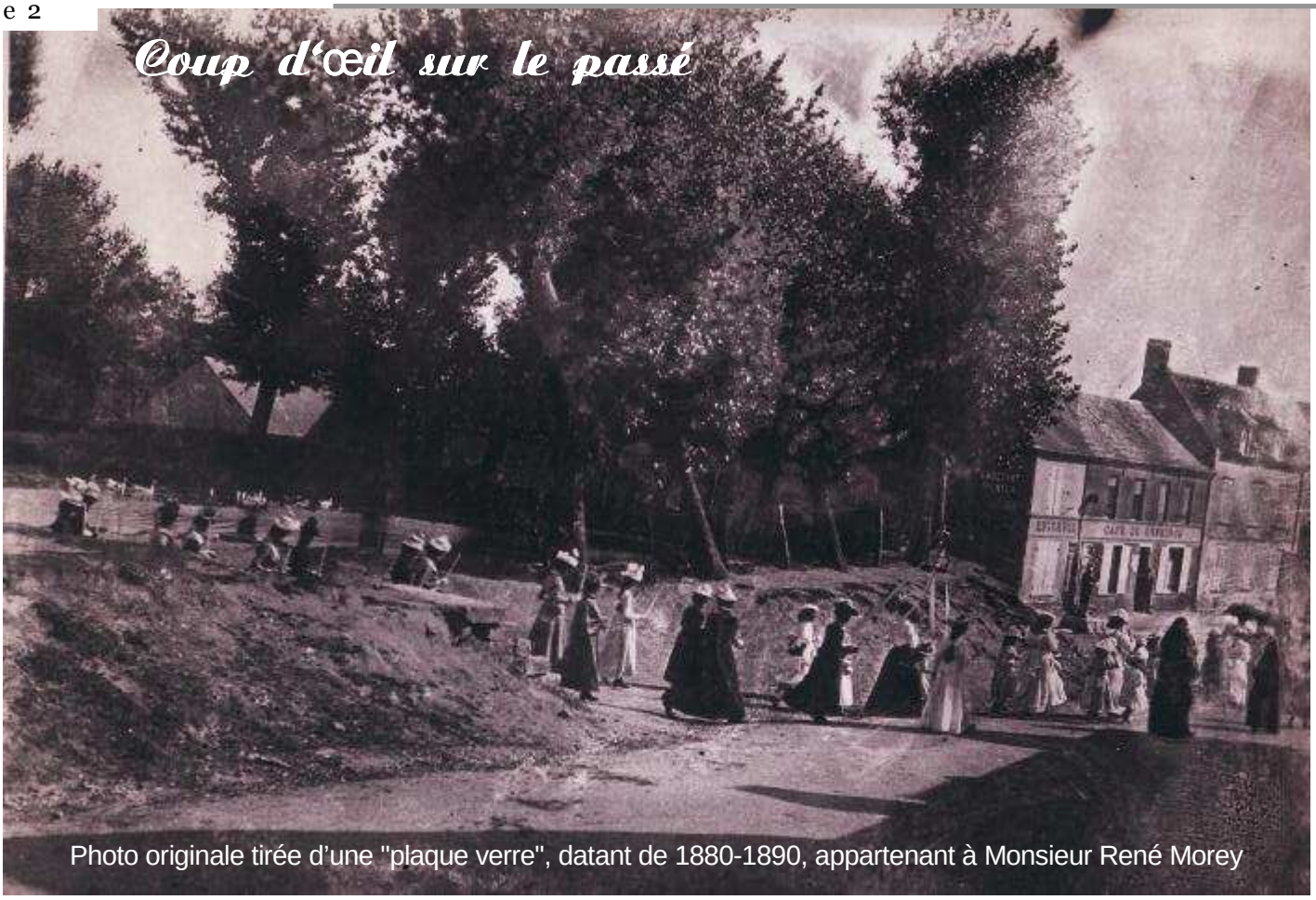

Photo originale tirée d'une "plaque verre", datant de 1880-1890, appartenant à Monsieur René Morey

LA PROCESSION DU BÂTON AU QUINZE AOÛT

Cette procession qui réunissait autour d'un "bâton" orné de rubans tenus par des jeunes filles est une coutume abandonnée après guerre et qui remontait au règne de LOUIS XIII.

Celui-ci avait fait le vœu que s'il avait un fils, il consacrerait le royaume de France à la Vierge Marie.

Le souhait fut exaucé puisque le futur LOUIS XIV vint au monde en 1638 alors que son père avait trente-sept ans et que la mésentente séparait LOUIS XIII de la reine ANNE d'AUTRICHE depuis longtemps.

Le vœu de LOUIS XIII fut prononcé à ABBEVILLE en 1636.

Le bâton, qui est toujours visible à l'église de Ravenel, est surmonté d'une statuette de Notre Dame.

Cette cérémonie était organisée dans toute la France et particulièrement dans les églises dédiées à la Vierge.

Par la suite, on oublia le vœu royal, mais la tradition de la procession du Quinze Août continua jusque vers les années cinquante.

MARCHE COMMUNAL

La Commune mettra en place, **chaque jeudi** de **8 h. à 12h30** sur la place communale, un marché, et ce , à compter du **jeudi 16 septembre 2010.**

Dès à présent des engagements ont été pris avec différents commerçants ambulants. (Boucher, primeurs, mercerie, vêtements, chaussures, matelas, poissonnerie, etc...).

Souhaitant vous apporter un service.....

REMERCIEMENTS

Le maire et le Conseil Municipal remercient les *partenaires,* désignés ci-après, qui nous ont apporté leur contribution financière à l'occasion de l'organisation du départ de la 3ème étape de la 57ème Ronde de l'Oise le samedi 12 juin.

Sans leur concours cette manifestation n'aurait pas pu se dérouler sur notre commune.

Nous remercions également tous les *bénévoles* qui nous ont aidé tout au long de cette journée exceptionnelle, aussi bien pour la Ronde de l'Oise que pour la concentration des voitures de collection civiles et militaires.

Photo F.D.

Merci à tous

ACRUX (audit, conseil engeneering) ; **ALLIANZ** (toutes assurances) ; **CAFE DES SPORTS ;** **COTE COIFFURE**; **DECAUX COMBUSTIBLES** (le fioul) ; **SARL HECQUET & FILS** (bâtiment) ; **CLC Ile de France** (Camping-cars); **KOWALKOWSKI** (boucherie, charcuterie) ; **Ets LABALLETTE *GITEM*** (électroménagers, télé, Hi fi.....) ; **LA PALMERAIE " *Chez Ali"*** (bar restaurant) ; **LA RAVENELLE** (fleurs) ; **LYONNAISE DES EAUX** ; **SICAE** ; **Sté SODILOR** ; **Ets TALLON** (plomberie, chauffage etc...) ; **VANAKER** (boulangerie)

FEUX D'ARTIFICES

La période des tirs de feux d'artifices va commencer. Chaque année des accidents souvent dus au non respect des prescriptions règlementaires en matière de sécurité en vigueur dans ce domaine, viennent entacher ces moments festifs avec parfois des conséquences importantes pour les personnes.

Réglementation des tirs de feux d'artifices.

Les artifices de divertissement sont classés en quatre groupes (K1, K2, K3, k4) qui déterminent leurs conditions de vente, de détention et d'utilisation. Ces indications doivent obligatoirement figurer sur le produit et ou son mode d'emploi avec la distance de sécurité et son numéro d'agrément.

Caractéristiques de chaque groupe:

K1 : pétards de moins de 3 grammes de matières actives. Leur vente est *autorisée aux mineurs de plus de huit* ans.

K2 :artifices de moins de 100 grammes de matières actives, tel que pétards de taille moyenne, petites fusées, chandelles etc...***Leur vente est interdite aux mineurs.***

K3 : artifices de moins 500 grammes de matières actives. ***Leur vente est interdite aux mineurs***.

« **Ce sont des produits très dangereux à déconseiller aux novices. »**

K4: artifices de plus de 500 grammes de matières actives ou plus de 105 mm de diamètre. ***Leur vente est interdite aux mineurs.*** Seuls les titulaires d'un carnet personnel de tir K4 validé par le Préfet sont autorisés procéder à leur mise en œuvre.

Le Maire est responsable, en vertu de ses pouvoirs généraux de police (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales) de tout feu d'artifices tiré sur le territoire de sa commune.

Ainsi les particuliers effectuant un tir de feux d'artifices dans leur propriété privée ont obligation d'en informer le Maire.

Le Maire doit veiller à prévenir tout accident en matière de feux d'artifices quelqu'en soit l'organisateur.

Les organisateurs de feu d'artifices doivent s'assurer que l'artificier chargé de la mise en œuvre d'artifices du groupe K2 et K3 conçus pour être lancés par un mortier, est bien titulaire de l'agrément préfectoral ou d'un carnet personnel de tir validé par le Préfet.

Photo J.C.L.

Les Ainés de Ravenel

Les Ainés de Ravenel, (de 64 ans et plus), sont invités, comme tous les ans, au repas offert et organisé par le CCAS.

Celui-ci se déroulera, comme l'an passé, à la salle multifonctions:

« Le 14 juillet à partir de 12h30 »

Le nombre d'invités est de 179.

La doyenne de notre village est:

Madame Albertine Bard, âgée de 91 printemps,

le doyen, avec ses *88 bougies*, est *Monsieur Raymond François*.

Ambiance assurée avec deux musiciens du groupe Archipel.

Agenda

Vendredi 02 juillet : début des vacances scolaires
Dimanche 04 juillet : brocante organisée par l'ARPE, rue du petit bail de 7h à 19h
Lundi 05 juillet : ouverture du centre de loisirs, qui se déroulera jusqu'au 23 juillet
Samedi 10 juillet : retraite aux flambeaux à 21h30, place de la Mairie, suivie du feu d'artifice au stade
Mercredi 14 juillet : cérémonie patriotique à 10h30 au monument aux morts, avec remise des diplômes du travail.
Repas des aînés à la salle multifonctions à partir de 12h30, organisé par le CCAS

A venir

Dimanche 5 septembre : *Les Amis de Ravenel* organisent une sortie en Baie de Somme. Visite des Jardins de Valloires à Argoules, déjeuner en Baie de Somme et traversée de la Baie à Bord du petit train à vapeur. Tarifs : 63€ pour les adhérents ; 67€ pour les non adhérents. Des places restent disponibles .**Inscription : 06.87.35.18.68**
Du samedi 11 au lundi 13 septembre : fête communale place du Grand Bail
Dimanche 19 septembre : *Les Amis de Ravenel* organisent un Thé dansant avec l'orchestre Marc PEGARD. Entrée 10€ (une pâtisserie offerte).
Dimanche 3 octobre : Déjeuner dansant organisé par *Les Amis de Ravenel* et animer par l'orchestre Antoine, René et Sylvain. (Tarif à définir).

L'A S Ravenel recrute pour ses équipes de jeunes:
Les enfants nés de 1998 à 2005 et toutes personnes désirant encadrer nos enfants. **Contact: Franck QUESNEL tél: 06 98 16 16 56**
Recherchons des personnes désirant devenir arbitre officiel.
La formation est prise en charge par le Club.
Renseignements: Mr Thierry PORTEMER : tél. 06 85 33 29 61
Mr Patrice DESJARDINS : tél. 03 44 78 76 42

Périscolaire

L'équipe municipale mène actuellement une réflexion sur la possibilité de créer sur notre commune un accueil périscolaire. Un premier sondage effectué courant Février auprès des parents d'élèves a montré leur intérêt pour ce projet (42 réponses positives sur 60).
Si l'activité cantine semble la plus attendue par les parents (34 sur 60), l'accueil périscolaire le matin avant la classe (15 sur 60) et l'après midi (20 sur 60) après la classe compte un nombre intéressant d'avis favorables.
La rencontre de la commission avec les assistantes maternelles de la commune et les responsables de la petite enfance de la communauté de communes nous amène à recentrer ce projet à destination de la tranche d'âge des 6-12 ans.
Rien n'est encore décidé, la commission scolaire continue sa réflexion et doit entre autres :

- **analyser les coûts que représente ce projet**
- **examiner les exemples déjà mis en place dans des communes similaires**
- **avoir des certitudes sur les financements extérieurs possibles**

En tout état de cause sa mise en place, si elle a lieu, ne pourra pas raisonnablement se faire en Septembre prochain.

La commission des fêtes organise

LE FEU D'ARTIFICE

le **SAMEDI 10 JUILLET 2010 à 22h30 au stade communal**

et précédé de la retraite aux flambeaux

Rendez-vous: **21h 30** devant la mairie pour la remise des lampions

Circuit: rue de Noyon, rue de la Noue, rue du petit Bail, rue du vieux Moulin, rue Neuve, rue du Château, rue du Parc, rue de Breteuil, rue de la Vallée, rue du Frêne, rue du vieux Moulin, rue du 8 mai 1945, stade

Pendant tout l'été **l'Agence Postale Communale** sera **ouverte** grâce à la participation bénévole de *Mr Jean-Claude LAFORGE* en remplacement de *Melle Leslie NEUMANN* en congé au mois d'Août.

RAPPEL : ATTENTION, pas de collecte des déchets verts en août. Pour vous débarrasser de vos déchets verts toute l'année, pensez au **compostage** ou à la **déchetterie**. Le dépôt y est gratuit et illimité pour les particuliers.